

## QUESTIONS ET RÉPONSES

### Assemblée annuelle du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec 27 mai 2020

Pour voir la présentation : [ASSEMBLÉE ANNUELLE](#)

**Au fédéral, les participants ont le droit de décaisser 50 % au moment de la retraite. Je trouve un peu injuste qu'on ne puisse le faire au Québec?**

Durant l'année 2019, Retraite Québec a consulté différents organismes sur cet enjeu afin de travailler sur un projet de modification règlementaire pour accorder plus de flexibilité dans le décaissement. Aux dernières nouvelles, le projet de modification est prévu pour 2021 et il serait très surprenant d'y voir le droit de décaisser à 50 %. Nous anticipons des assouplissements mais pas au même niveau qu'au fédéral.

**Est-ce que le comité de retraite envisage de demander à nos gestionnaires d'actif de décarboniser notre portefeuille? Et ce, pour différentes raisons?**

Lors de la prochaine révision de la politique de placement en 2021, l'évaluation des gestionnaires sera effectuée en considérant les principes d'investissement responsable. Déjà en 2020, plusieurs de nos stratégies (Actions mondiales de Fiera et Actions canadiennes qualité de Fiera) ne détiennent aucune compagnie dans le secteur pétrolier.

**Une question concernant le transfert vers le fonds conservateur. On dit que : Le choix d'investir dans le fonds conservateur est facultatif. Toutefois, le transfert dans ce fonds est « irrévocable ». Je n'en connais pas la raison mais serait-il possible d'explorer la possibilité de pouvoir revenir vers le fonds régulier après avoir transféré vers le conservateur? Et envisager la possibilité d'y adhérer plus qu'une fois par année.**

Cette question sera réévaluée lors de la révision de la politique de placement et il est possible que cette directive soit modifiée. Cette mesure a été mise en place pour protéger les participants afin d'éviter de changer de stratégie lorsque le marché va bien et encore subir une baisse importante, comme en 2008 et 2019, lors d'un marché baissier important. Avec la récente baisse des marchés, le contexte pourrait être bon pour réévaluer cette mesure.

**Quelle est votre stratégie afin d'encourager les chargés de cours à adhérer (en + grand nombre) au régime de retraite ?**

Plusieurs stratégies ont été développées au sein des établissements par les représentants des établissements qui participent au Comité de retraite et la Direction du Régime. Il s'agit notamment de la création d'une présentation du RRCCUQ pour la planification d'une rencontre d'information avec les nouveaux chargés de cours, envoi du document « Comment et pourquoi y contribuer? » aux chargés de cours admissibles à adhérer, rappel à ceux qui n'ont pas adhéré, etc...

**Est-ce que le comité de retraite envisage de demander à nos gestionnaires d'actif de décarboniser notre portefeuille? Et ce, pour différentes raisons :**

- 1) enligner nos fonds sur nos convictions;
- 2) Les grands investisseurs se retirent des investissements fossiles, notamment le fonds souverain de la Norvège, et en gestion d'actifs, il est important d'être proactif et ne pas être le dernier à se retirer d'un secteur;
- 3) la valorisation des investissements fossiles ne reflète probablement pas le risque: on l'a vu dans les 2 derniers mois que ce secteur peut être très risqué, avec un prix du pétrole négatif! Aussi, on peut anticiper une augmentation de poursuites judiciaires (à cause de préjudice au climat) : investir aujourd'hui dans le pétrole, c'est comme investir dans le tabac il y a 50 ans!

Le sujet de l'investissement responsable est un sujet qui intéresse le Comité de retraite du RRCCUQ. Il s'agit d'un sujet multidimensionnel et nous essayons ci-après de mettre l'accent sur les principaux axes qui cadrent avec le traitement de ce dossier :

- Le Comité de retraite privilégie une approche qui intègre les trois composantes de l'investissement responsable (IR), soient l'environnement, sociaux et gouvernance;
- Les convictions du Comité de retraite se matérialisent par les choix identifiés dans l'Énoncé de la politique de placement;
- L'intégration des critères ESG dans le processus d'analyse et de décision fait partie des éléments d'évaluation de nos gestionnaires actuels qui sont signataires des Principes d'investissement responsable de l'ONU (PRI) et fera partie également des éléments de sélection de nos futurs gestionnaires, le cas échéant;
- Le Comité de retraite, par l'intermédiaire du Comité de placement, délègue la sélection des titres, des secteurs et des pays aux gestionnaires selon ce que stipule la politique de placement. Aucun secteur d'activité économique n'est exclu d'office tant qu'il respecte les conditions établies par la politique de placement. Ceci veut dire que nous laissons la latitude à nos gestionnaires d'être exposé ou non au secteur de l'énergie. Letko Brosseau est exposé à ce secteur alors que Fiera Capital est peu ou pas exposé dépendamment des stratégies choisies. À noter que nous savons que nos gestionnaires n'investissent pas dans les titres de tabac, de l'armement, des jeux et du cannabis. Par ailleurs, le Comité exige une reddition de compte de la part de nos gestionnaires ;
- Nous procéderons en 2021 à la révision de la politique de placement et à la l'évaluation des mandats des gestionnaires, l'investissement responsable fera partie des sujets incontournables pour ces deux exercices;
- Nous allons commencer par le diagnostic sur l'IR de nos portefeuilles, ce qui représente un bon préambule pour les prochaines étapes.

---

**Il aurait été utile d'avoir l'année 2018 en comparable puisque les explications réfèrent à 2018. Ceci est une question ?**

Le commentaire est noté pour la prochaine présentation.

---

**Pourquoi Letko Brosseau joue encore un rôle important dans notre fonds régulier alors que leur performance est décevante ?**

Plusieurs facteurs expliquent la confiance du Comité de retraite envers ce gestionnaire :

- Les rendements historiques de ce gestionnaire (7,6 % de rendement avec une valeur ajoutée de 0,6 % sur les 10 dernières années et 8,3 % de rendement avec une valeur ajoutée de 2,1 % depuis 2002);
- Les résultats de l'évaluation approfondie du mandat de ce gestionnaire en 2017 et c'est une évaluation qui est effectuée tous les quatre ans conformément à ce que stipule la politique de placement. Le Régime a été accompagné par la firme d'actuaire-conseils Mercer dans ce travail;
- Le maintien de la même philosophie de placement et la même discipline dans le processus d'investissement;
- Le style du gestionnaire qui a un biais « valeur » qui favorise les placements à long terme. Le contexte actuel des marchés boursiers n'est pas favorable aux gestionnaires de ce style. Toutefois, ce style demeure intéressant pour des investisseurs à long terme comme une caisse de retraite;
- La complémentarité avec l'autre gestionnaire Fiera Capital. Une complémentarité qui favorise une meilleure diversification des risques;

Ceci étant dit, nous sommes conscients que la performance de ce gestionnaire lors des 2 dernières années a été difficile, ce qui a impacté les rendements à court et moyen terme. Des suivis réguliers sont effectués par le Comité de placement et toutes les options seront sur la table et le futur de notre relation d'affaires avec

ce gestionnaire sera pris à la lumière des résultats de la révision de la politique de placement et de l'évaluation du mandat de ce gestionnaire qui seront effectuées en 2021.

**Bonjour, ce que je comprends est que le gestionnaire actif n'a pas réussi à battre les indices?**

**Note: les frais de 0.45 % devraient plutôt être comparés aux frais associés à d'autres caisses de retraite de taille similaire et non aux 1.8 % - 2% (frais individuel en succursale bancaire) tel que mentionné à l'audience pourquoi tous mettre les actifs avec 1 ou 2 gestionnaires seulement. Avec la taille de la caisse, nous pourrions avoir un très excellent gestionnaire pour chaque type de classe d'actif. Non?**

Effectivement, Letko Brosseau n'a pas réussi à battre les indices dans les deux dernières années. Cependant, Fiera Capital a réussi à les battre durant la même période. Nous comparons nos frais avec les institutions financières, car c'est l'alternative disponible lors de la prise de retraite pour les participants. En ce qui concerne le choix d'un gestionnaire par classe d'actif, ce fonctionnement sera analysé lors de la prochaine révision de la politique de placement par rapport à des mandats équilibrés avec deux gestionnaires. Intégrer des gestionnaires spécialisés implique des changements importants notamment l'ajout d'une politique pour rebalancer les classes d'actif entre les gestionnaires.

**Pouvez-vous nous dire en 2 mots qu'est-ce que le fonds conservateur et le fond régulier?**

Le fonds régulier est le fonds par défaut qui est plus risqué, tandis que le fonds conservateur est destiné aux participants âgés de 50 ans et plus désirant une autre opportunité de placement plus conservatrice au cours des années précédant leur retraite.

**Il est clair que les rendements de Fiera Capital ont été supérieurs à ceux de Letko Brosseau. Est-ce qu'il est possible d'augmenter la part gérée par Fiera?**

La répartition des fonds entre les gestionnaires sera réévaluée lors de la révision de la politique de placement en 2021. Tous les scénarios sont sur la table. Il faut cependant analyser la performance avec un certain recul. Dans le passé, Letko Brosseau a toujours su rebondir à la suite de périodes plus difficiles.

**Sur quelles bases la répartition du portefeuille est faite entre Letko et Fiera?**

Selon la dernière révision de la politique de placement et en fonction des forces de chacun des gestionnaires. Au global, l'objectif est d'avoir une répartition 50 % - 50 % entre les deux gestionnaires pour bonifier la diversification.

**Fiera semble se tirer plus performant dans ces circonstances exceptionnelles. Comment expliquez-vous cette différence de performance?**

Nos stratégies de placement chez Fiera comportent très peu de titres dans des secteurs cycliques tels que l'énergie et les matériaux. En situation de crise, les performances sont très négatives dans les secteurs cycliques et Fiera est peu impacté, car il possède très peu de titres dans ces secteurs comparativement à Letko Brosseau.

**Pourquoi ne pas avoir 3 ou 4 gestionnaires? Au lieu de rester avec 2 seulement?**

La possibilité d'ajouter des gestionnaires sera évaluée lors de la prochaine révision de la politique de placement en 2021. Avant d'ajouter un gestionnaire, nous devons nous assurer d'avoir la capacité pour en faire le suivi et l'évaluation. Chaque année, nous rencontrons nos gestionnaires plusieurs fois afin de s'assurer de la bonne gestion des actifs du régime. De plus, nous devons évaluer l'opportunité d'investir dans d'autres classes d'actif afin de chercher le bon gestionnaire pour nos besoins actuels et futurs.

**Quelle est la raison pour laquelle on ne peut modifier notre taux qu'une fois par année?**

C'est pour éviter de générer des rapports d'erreur entre le taux inscrit au système et la modification du taux de cotisation. Nous allons analyser la possibilité de procéder autrement au courant de l'année 2020.

**Serait-ce envisageable de connaître la valeur de notre portefeuille par exemple hebdomadairement pour au moins nos cotisations volontaires ?**

Malheureusement, dans notre fonctionnement actuel, il est impossible d'obtenir les rendements sur une base journalière ou hebdomadaire. Nous ne sommes pas sur une plateforme d'assurance et nos valeurs sont évaluées sur une base mensuelle. La valeur de votre compte est mise à jour mensuellement sur le portail sécurisé et nous allons évaluer l'option de publier les rendements mensuels sur le site internet au lieu des rendements trimestriels.

**Serait-il pertinent de connaître globalement mensuellement la valeur de notre régime (régulier et conservateur) sur le site WEB surtout dans la période actuelle pour les participants au régime? On aurait ainsi de bonnes informations.**

Le commentaire est noté et sera transmis à la firme Aon Hewitt qui gère le guichet privé. Pour le site Web du RRCCUQ ([www.uquebec.ca/rrcc](http://www.uquebec.ca/rrcc)), les rendements trimestriels sont affichés.

**Pouvez-vous nous expliquer la procédure ou démarche de transfert de fonds d'une institution financière vers le Fonds des chargés de cours?**

Il suffit d'un remplir un formulaire T2033 et acheminer l'original à l'institution financière concernée et une copie au RRCCUQ. Veuillez vous adresser à M<sup>me</sup> Josée Boutet pour obtenir le formulaire : [josee.boutet@uquebec.ca](mailto:josee.boutet@uquebec.ca).

**Est-ce que le décaissement doit se faire toujours au début de l'année fiscale?**

Non, à compter de la 2<sup>e</sup> année, le participant peut choisir le mois où il souhaite recevoir le revenu annuel.

**AON : 150K\$ de frais par année pour administration avec un système qui semble peu flexible (par exemple, peu de possibilité de modifier le taux de cotisations)... prévoyez-vous aller au marché pour ce type de service**

Le système répond bien à nos besoins pour l'administration du régime et il est beaucoup moins dispendieux que les autres systèmes qui avaient été analysés lors du choix de Aon. Cependant, nous comprenons que l'interface web pourrait être améliorée. À cet égard, Aon nous a confirmé de bonnes nouvelles en début d'année 2020 et une bonification de l'expérience client est prévue avant la fin de l'année.

**Avons-nous investi chez Noma?**

Le titre de Noma Industries Ltd ne fait partie des choix de nos deux gestionnaires.